

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2017

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20171018-62-2017-DE
Date de télétransmission : 24/10/2017
Date de réception préfecture : 24/10/2017

L'an deux mille dix-sept, et le dix-huit à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
M. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BERTHOMIEU Michel donne procuration à M. FOREZ Daniel
M. SOULIE Christophe donne procuration à M. BOUTES Francis

Membres absents : Mmes GARRIGUE Sandrine - PAILLES Pilar -
M. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette

62/2017- Participation de la Commune au CCAS de Roujan

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune de Roujan a créé un CCAS INTERCOMMUNAL. Ce CCAS propose aux personnes en difficulté, des services CCAS (aide au dossier...), ainsi qu'un comptoir alimentaire.

Il précise que des habitants de Gabian bénéficient de ces services.

Afin de permettre le bon fonctionnement de cette structure, une participation sera demandée aux communes adhérentes au prorata de la population, ainsi que deux bénévoles pour le comptoir alimentaire.

Pour la commune de Gabian, la participation sera de 3 070.80 € (3.60€ x 853 habitants)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adhésion au CCAS de ROUJAN et le règlement de la participation de 3 070.80 €.

IL DEMANDE de bien vouloir en délibérer, et de l'**AUTORISER** à signer tous documents relevant de cette décision.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du document présenté, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits de cette dépense sont inscrits au budget CCAS de la commune.

SE PRONONCE favorable pour adhérer au CCAS intercommunal de Roujan pour une période de 12 mois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à cette adhésion, convention renouvelable tacitement à deux reprises pour un an.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE,
Francis BOUTES


